

0341794R
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT JEAN-FRANCOIS CHAMPOLLION
AVENUE DE FIGUIERES
34874 LATTES CEDEX
Tel : 0467136713

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES PERSONNELS

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2016

Réuni le : 06/12/2016

Sous la présidence de : Marie-Helene Bodilis

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les modalités de remboursement des frais de déplacement des personnels

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les membres du Conseil d'Administration adoptent les modalités de remboursement des frais de déplacement des personnels telles que présentées dans le document joint en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0